

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 JUIN 2015
N°44/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE PREMIER JUIN

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHAIB J., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : CHABANY S. à ZANNI B., DIBON C. à SANCHEZ D., KOENIG S. à MANTONNIER D.

EXCUSEE : GALVEZ M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mr ZANNI Bernard est nommé secrétaire de séance.

SUBVENTION POUR TRAVAUX SUR LE PLAN D'EAU

Suite à plusieurs pollutions aux hydrocarbures dans le bassin tampon, la société de pêche « La Gaule » de Champ sur Drac a sollicité la commune pour procéder au faucardage de tous les roseaux souillés. Ces travaux ont été effectués par la société Energis pour un montant de 3 744 € TTC. L'association de pêche informe que la fédération départementale de pêche accepte de participer au financement de cette action. Une subvention a été accordée à l'association à hauteur de 372 €. La commune prenant en charge l'ensemble de la dépense, l'association de pêche « La Gaule » sollicite de la commune d'émettre le titre de recette correspondant à la fédération de pêche pour que la collectivité perçoive directement la subvention.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à faire émettre le titre de recette de 372 € à l'article 748 du budget communal.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 05 juin 2015

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

